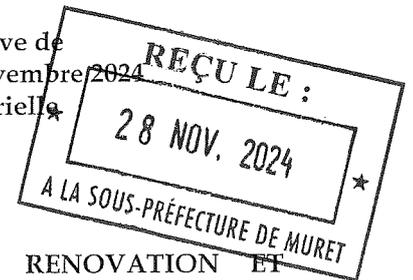


MAIRIE  
DU  
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2024

Délibération modificative de  
la délibération datée du 05 novembre 2024  
suite à une erreur matérielle



**DOSSIER N° 2024-55 : SELECTION DES OFFRES POUR LA RENOVATION ET  
L'HOMOLOGATION DE LA SALLE SPORTIVE DU PICON**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le 30 octobre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINIE, Troisième Adjoint au Maire du Fousseret.

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19</b>		<b>VOTANTS : 19</b>
<b>PRESENTS : 11</b>	BENAZET Nadine, DAURE Nicolas, DUTREICH Nicole, FRONTEAU Joris, GALIAY Jean-Sébastien, LAFARGUE Claudine, MARTINIE Laurent, NAUSSAC Frédérique, PERONNET Odile, TORILLON Martine, VILLEMUR Frédéric	
<b>ABSENTS : 8</b>	BANULS Cédric : procuration à PERONNET Odile BELMONTE José : procuration à MARTINIE Laurent BOST Romain : procuration à DAURE Nicolas BOULINEAU Christophe : procuration à GALIAY Jean-Sébastien CAPOUL Sabine : procuration à FRONTEAU Joris DROCOURT Angélique : procuration à LAFARGUE Claudine LAGARRIGUE Pierre : procuration à NAUSSAC Frédéric LIGONNIERE Vincent : procuration à VILLEMUR Frédéric	

**SECRETAIRE DE SEANCE : PERONNET Odile**

Monsieur MARTINIE rappelle à l'assemblée que la Commune s'est engagée sur une opération de rénovation (essentiellement thermique) et d'homologation subséquente de la salle sportive du Picon, autrement appelée Dojo (tout particulièrement dédiée au Judo et à l'Aïkido) ; ayant obtenu en ce sens des subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

La Mairie est accompagnée en ce sens par un maître d'ouvrage en la personne de Monsieur Patrick FRYDMAN, architecte, qui s'est notamment chargé de la projection estimative des travaux et de la rédaction du Document de Consultation des Entreprises / DCE.

Précisément, un appel public à la concurrence a été lancé par les services municipaux via la plateforme dématérialisée de la Dépêche du Midi le 6 septembre 2024, clos le 7 octobre 2024. Cet appel s'avère fructueux au regard des réponses ainsi reçues, analysées par Monsieur FRYDMAN qui a présenté ses conclusions à la Commission d'Appel d'Offres / CAO réunie pour l'occasion le 25 octobre 2024 sous la présidence de Monsieur le Maire.

LOT 01	GROS-ŒUVRE VRD	GALLART	48 631.16 € HT
LOT 02	ETANCHEITE	DOS SANTOS BARDEURS OCCITANS	11 650.00 € HT 12 348.27 € HT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

dgs@mairie-lefousseret.fr

LOT 03 TOITURE	COUFFIGNAL COUVREUR	40 261.17 € HT
	ECO ET AVENIR BOIS	56 191.00 € HT
	GALLART	75 734.87 € HT
LOT 04 MENUISERIES EXTERIEURES	MPAC31	22 850.82 € HT
	ETABLISSEMENTS GONZALEZ	28 014.25 € HT
	MRM MENUISERIE RUZ MICKAEL	27 688.75 € HT
	ANTRAS BOUTIQUE	28 340.95 € HT
LOT 05 PLATRERIE REVETEMENTS	ENTR. TRAVAUX PLATRERIE	58 984.00 € HT
	OLIVEIRA ROGEL	64 404.61 € HT
	PLATRES GARONNAIS	87 419.41 € HT
	ESO	69 807.75 € HT
LOT 06 ELECTRICITE	DBS	23 500.00 € HT
	ECD	24 012.40 € HT
	MALVAUD FREDERIC ELECTRICITE	15 896.00 € HT
LOT 07 CLIMATISATION SANITAIRES	PYRETERM	28 000.00 € HT
	DBS	24 433.00 € HT
	HYDREX	30 594.19 € HT
LOT 08 FACADES	ENDUITS COUSERANS	25 269.60 € HT
	SOL FACADE	34 200.00 € HT
	ENTR. GALLART BATI-COMMINGES	39 689.32 € HT

Comme suggéré par Monsieur FRYDMAN, après échanges de sa part avec les diverses sociétés répondantes, les membres de la CAO ont décidé de retenir les propositions correspondantes pour chaque lot au mieux-disant; soit un total très légèrement supérieur à l'estimatif de départ, le delta ainsi obtenu pouvant être compensé, voire inversé, via les options indiquées par le maître d'œuvre aux élus, à leur discrétion, l'objectif étant tout particulièrement de dégager une marge devant permettre à la Commune de faire face aux aléas de chantier.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

**ARTICLE 1 :** d'approuver les conclusions de Monsieur FRYDMAN, retenues in fine par la Commission d'Appel d'Offres.

**ARTICLE 2 :** de retenir ainsi les offres correspondant au mieux-disant pour chacun des lots du marché.

N° LOT	Nom du Lot	Raison sociale	Offre HT
1	GROS-OEUVRE VRD FACADES	ENTREPRISE GALLART BATI-COMMINGES	48 631,16
2	ETANCHEITE	DOS SANTOS	11 650,00
3	TOITURE	COUFFIGNAL-COUVREUR	40 261,17
4	MENUISERIES EXTERIEURES	MPAC 31	22 850,82
5	PLATRERIE REVETEMENTS	E.T.P - ENTREPRISE TRAVAUX PLATRERIE	58 984,00
6	ELECTRICITE	MALVAUD FREDERIC ELECTRICITE	15 896,00
7	CLIMATISATION SANITAIRES	D B S	24 433,00
8	FACADES	ENDUITS COUSERANS	25 269,60

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 - Téléphone : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

MAIRIE DU FOUSSERET / Tel : 05 61 98 50 10 / Fax : 05 61 98 59 90

dgs@mairie-lefousseret.fr

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le marché, à le notifier aux intéressés, à engager les travaux et à mener à terme l'opération.

ARTICLE 4 : La présente délibération annule et remplace celle datée du 05 novembre 2024, en raison d'une erreur matérielle.

ARTICLE 5 : de transmettre la présente délibération à Monsieur Le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 21 novembre 2024.

Le Maire,

  
Pierre LA GARRIGUE

